

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 75 Georges Gagné Nord

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne la construction d'un immeuble institutionnel (Complexe sportif) et vise à :

- Permettre que le bâtiment principal soit implanté à 0,96 mètre de l'emprise d'Hydro-Québec, en dérogation à la réglementation municipale qui impose une distance minimale de 9,0 mètres entre une construction principale et l'emprise, conformément à l'article 671 du Règlement de zonage #901.
- Permettre l'aménagement de 180 cases de stationnement, en dérogation à la réglementation municipale qui impose environ 740 cases de stationnement, conformément à l'article 734 du Règlement de zonage #901.
- Permettre l'implantation de conteneurs à déchets en cour latérale, en dérogation à la réglementation municipale qui impose leur implantation en cour arrière, conformément à l'article 672 du Règlement de zonage #901.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca) ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin  
Greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de dérogations mineures ci-dessus à la date et de la façon suivante :

- Affichage à l'hôtel de ville le 20 décembre 2023.
- Affichage sur le site Internet de la Ville le 20 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin  
Greffier